

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00072
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/03/2024

Politique	Administration générale	Dossier n°	CM-002304
Commission	Finances - Personnel - Bâtiments communaux - Relations internationales		
Direction en charge	Ressources Humaines		
Objet	Convention adultes-relais entre l'Etat et la Ville de Saint-Etienne - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES

Secrétaire de séance

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Le contrat Adulte-relais est un dispositif d'emploi aidé. Il vise à développer la médiation sociale et culturelle dans les quartiers prioritaires, et à faciliter le parcours professionnel de ses bénéficiaires (décret n°2002-374 du 20 mars 2002).

Pour chaque contrat Adulte-relais signé, l'État accorde à l'employeur une aide forfaitaire de 22 555,73 euros par an (au prorata du temps de présence de l'agent).

La Ville de Saint-Etienne s'est déjà engagée par le passé dans ce dispositif par délibération, autorisant ainsi le recrutement de cinq médiateurs sociaux :

- pour la Cité éducative,
- pour le quartier de Montreynaud,
- pour le Conseils citoyens,
- pour le quartier de la Cotonne-Montferré,
- pour l'équipement socio-culturel de Beaulieu.

■ **Motivation et opportunité**

Sur les cinq postes de médiateurs identifiés ci-dessus, trois sont à ce jour vacants et concernent les périmètres suivants : Cité éducative, Montreynaud et Conseils citoyens. La Ville souhaite remplacer les médiateurs en fin de contrat afin de poursuivre les actions mises en place.

Sur le périmètre Cité éducative, le médiateur en contrat adulte-relais aura pour mission de :

- Bâtir un calendrier de toutes les interventions liées au projet Cité Educative ,
- Devenir un interlocuteur spécifique au projet de Cité éducative, en capacité de mettre en lien les différents intervenants spécialisés, mais également pour le grand public, les familles, les jeunes,
- Elaborer une liste d'intervenants issus du quartier et en dehors en capacité d'être mobilisés sur les différentes actions,
- Mobiliser les ressources potentielles au travers d'événements spécifiques et proposer de nouveaux projets, actions, opportunités, au gré des propositions des partenaires.

Sur les périmètres Montreynaud et Conseils citoyens, les missions des deux médiateurs recrutés seront ajustées comme suit :

- Assurer une présence renforcée et une veille préventive au sein de la Maison des projets, et en assurer la logistique (réservation de salle, ouverture fermeture ...),
- Accueillir le public, identifier les demandes et orienter vers les services/organismes compétents,
- Aller à la rencontre des habitants et surtout ceux éloignés de l'offre institutionnelle existante
- Informer les habitants sur les différents projets en cours du Contrat de Ville,
- Participer aux actions mises en oeuvre sur les quartiers,
- Etre à l'écoute et résoudre des situations conflictuelles entre individus,
- Proposer des actions innovantes de médiation et contribuer activement aux différents projets émergent de la direction,
- Rédiger des comptes rendus d'activités,
- Pour les six quartiers prioritaires concernés (Tarentaize-Beaubrun, Cotonne-Montferré, Crêt de Roc-Soleil, Montreynaud, Quartiers Sud-Est, Terrenoire), améliorer la lisibilité des conseils citoyens et aider à leur développement.

■ **Contenu**

Afin de recruter ces trois médiateurs dans le cadre du dispositif adulte-relais, il est nécessaire de conclure avec l'Etat trois nouvelles conventions pour ces postes.

Ces conventions visent à préciser les engagements réciproques des parties et détaillent le type de mission, la mise œuvre du recrutement, le suivi et les modalités d'organisation des formations.

Ces trois médiateurs seront intégrés au sein de la Direction Cohésion sociale. Le contrat adulte relais est établi pour une durée maximale de trois ans.

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			99 798,00 € (33 266 € par adulte relais)	
Département				
Région				
État				67 667,19 € (22 555.73€ par adulte relais)
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	99 798.00 €	67 667.19 €
Charge nette Ville		00.00 €		32 130.81 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver les conventions à intervenir avec l'Etat pour le recrutement de trois médiateurs en contrat adultes-relais,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation à signer les conventions,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment les contrats de travail,
- imputer la dépense et/ou la Recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2024	012	64148
Recettes					2024	74	74718

■ Décision

Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire,

Gaël PERDRIAU

Le secrétaire,

Lionel JOUFFRE